

N°73

Objet :

ADHESION AU RESEAU
« LES ENTREPRENEURS
YVELINES »

Rapporteur :

M. Abdelyamin DERRADJI

Date de la Séance :

7 OCTOBRE 2026

Date de la Convocation :

1^{ER} OCTOBRE 2026

Date d'affichage de la
convocation :

1^{ER} OCTOBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 31

Membres représentés : 04

Membres absents : 00

VOTE :

UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 7 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Patrick METOIS, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Céline CHASSIN, Baptiste KHUN, Annie DEBRAY-GYRARD, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoints,**

Suzanne JAUNET, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Roger TENNEREL, Gisèle BLANC, Martin DESSAIGNES, Fatiha YAHIAOUI, Marie-Ange BONINE, Clarisse BONARO, Abdelkader ZYAN, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Jessica DORLENCOURT, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Camille VAUR
Maeva CRUZ	pouvoir à	Katell LANDIER
Theanmolée ARUNAKIRIDAS	pouvoir à	François DAZELLE
Laëtitia FARHAT-BERNARD	pouvoir à	Stéphane PICHARD

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Clarisse BONARO

CONSEIL MUNICIPAL DU 07/10/2026

N° 73

OBJET : ADHESION AU RESEAU « LES ENTREPRENEURS YVELINES »

Rapporteur : M. Abdelyamin DERRADJI

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la convention d'adhésion annexée,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Services à la population du 29/09/2026

Considérant que la Commune d'Achères et le réseau « Les Entrepreneurs Yvelines » anciennement dénommé la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises des Yvelines (CPME78) souhaitent unir leurs efforts afin de favoriser le développement des PME, TPE et ETI locales, l'attractivité économique du territoire, l'emploi et l'innovation, les relations entre acteurs publics et privés,

Considérant que la convention proposée au conseil municipal a pour objet de formaliser les modalités de collaboration entre la Commune d'Achères et « Les Entrepreneurs Yvelines », dans le cadre de leurs actions respectives en faveur de la représentation, de la défense et de la promotion des intérêts des entreprises et des branches professionnelles qu'ils représentent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la Commune d'Achères au réseau « Les Entrepreneurs Yvelines ».

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes de la convention d'adhésion conclue entre la Commune d'Achères et « Les Entrepreneurs Yvelines » telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que La Commune d'Achères devra s'acquitter du paiement d'une cotisation annuelle de 500 € (cinq cents euros) afférente à son adhésion.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à l'exécution de celle-ci.

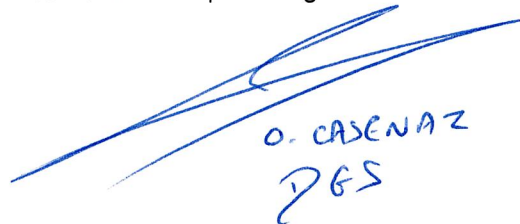
ARTICLE 5 : DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré à Achères, le 7 octobre 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 16/10/2026

Pour le Maire et par délégation


O. CASENAZ
DGS



Pour extrait conforme,

Le Maire
François DAZELLE